

AUDIT ÉNERGÉTIQUE DE PROVENCE vous accompagne dans vos projets de vente, location ou rénovation énergétique en vous proposant :

Le **DPE** (vente, location, rénovation) – l'**AUDIT ÉNERGÉTIQUE** – l'accompagnement administratif aux aides - ainsi que des études et conseils en **AUTOCONSOMMATION PHOTOVOLTAÏQUE**.

Notre objectif est de vous permettre d'accéder à :

- Un habitat sain et plus confortable
- Des économies sur vos factures d'énergie
- Une valorisation de votre bien

Nous réalisons des diagnostics complets de l'habitation avec la plus grande attention, et équipés d'outils de mesure à la pointe de la technologie.

Au-delà du cadre réglementaire, nous attachons de l'importance, à donner du sens à nos missions, et à mettre « l'**HABITANT** » au cœur de tous les projets.

Nous veillerons toujours à vous sensibiliser sur les questions de santé et d'environnement qui pourraient aussi vous impacter.

> La notion humaine est une valeur ultime au sein de notre cabinet.

> La rigueur et le professionnalisme nous caractérisent.

> La flexibilité, l'agilité sont nos atouts.

ÉCOLOGIE
ÉCONOMIE
SANTÉ

www.auditenergetiquedeprovence.fr

www.auditenergetiquedeprovence.fr

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Bureau d'Études & de Conseils

Téléphone
04 89 21 37 47

Adresse
**6 Rue du Cimetière
83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume**

E-mail
contact@auditenergetiquedeprovence.fr

Assurance & Certification



Auditeur Diagnostiqueur
CERTIFIÉ

Assurance Décennale
& Certifications Audit
& DPE

Diagnostic DPE
Audit Énergétique
Accompagnement
Photovoltaïque

Contactez-nous
04 89 21 37 47



ACCOMPAGNEMENT EXCLUSIF

Propriétaire d'une passoire énergétique, bénéficiez du PACK « **DPE + AUDIT** » au tarif de l'**AUDIT** incluant plans détaillés 2D/3D.



SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK
Actus et conseils chaque jour

AUDIT ÉNERGÉTIQUE
D E P R O V E N C E

LES ÉTAPES D'UNE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE RÉUSSIE

AUDIT ÉNERGÉTIQUE DE PROVENCE, VOTRE EXPERT DE CONFIANCE

VOTRE MAISON, NOTRE EXPERTISE ÉNERGÉTIQUE

1

Diagnostic de
Performance
Énergétique

Le **DPE** donne une estimation de la consommation énergétique d'un logement et de ses émissions de gaz à effet de serre (GES).
Objectifs : informer objectivement, comparer les biens entre eux, inciter à rénover et **identifier les passoires thermiques (F et G)**.

3

Sélection,
préparation
et lancement
du projet

Pour éviter les mauvaises surprises, il est conseillé de suivre les recommandations de l'audit. La réflexion et la stratégie ont été pensées pour que la rénovation soit **cohérente, rentable, efficace et finançable**. Vos choix seront déterminants, surtout prenez le temps et faites-vous accompagner.

5

Les
systèmes

Ce sont tous les éléments de la maison qui consomment de l'énergie afin de chauffer la maison et l'eau, climatiser, ventiler et éclairer. Ces équipements doivent être adaptés à votre maison pour **apporter du confort sans vous ruiner** ! Ils doivent donc être calibrés par rapport au logement, aux besoins des habitants et entretenus pour garantir leur durée de vie et leur efficacité.

2

Audit
Énergétique

Le rôle de l'**audit énergétique** n'est pas uniquement d'informer. Il permet de planifier les travaux de rénovation à mettre en place. Il comprend : l'état des lieux du bâtiment, les préconisations de travaux de rénovation avec leurs coûts, l'impact sur la facture d'énergie, le calcul du retour sur investissement et les aides mobilisables.

4

L'enveloppe

La première étape d'une rénovation performante et efficace DEVRA traiter l'enveloppe, c'est-à-dire : **ISOLATION** des toitures et des combles, des planchers bas, des murs et des menuiseries (portes et fenêtres) – l'objectif est de traiter les « fuites » de chaleur appelées déperditions et les « courants d'air ». Une fois étanche, on pourra s'occuper des systèmes.

6

L'auto-
consommation
photovoltaïque

Le logement est enfin confortable et consomme juste ce qu'il faut ? Profitez du soleil pour créer désormais **voire propre électricité**. La rentabilité est certaine à condition de prendre le temps d'analyser et d'étudier. Vos choix seront déterminants, surtout prenez le temps et faites-vous accompagner.

LES OBLIGATIONS LÉGALES

Les DPE réalisés à compter du 1er juillet 2021 sont valables **10 ans**.
Le DPE est obligatoire en cas de vente ou de location.
L'audit énergétique est obligatoire (depuis le 1er avril 2023) pour tous les biens mis en vente dont l'étiquette DPE est **F ou G**.
La classe énergétique doit être mentionnée dans toutes les annonces immobilières.
Le DPE et l'Audit Énergétique doivent être prêts dès la première visite.

LES DATES À RETENIR

1er Janvier 2023 : **Location d'un bien interdite en DPE classé G+ (>à 450 kwh/m2)**
1er Avril 2023 : **Vente d'un bien : Audit énergétique obligatoire en DPE classé F ou G**
1er Janvier 2025 : **Vente d'un bien : Audit énergétique obligatoire en DPE classé E**
1er Janvier 2025 : **Location d'un bien interdite en DPE classé G**
1er Janvier 2028 : **Location d'un bien interdite en DPE classé F**
1er Janvier 2034 : **Vente d'un bien : Audit énergétique obligatoire en DPE classé D**
1er Janvier 2034 : **Location d'un bien interdite en DPE classé E**

LES AIDES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Pensez-y ! Des aides sont mobilisables pour rénover votre logement. Ne vous lancez pas seul, nous vous accompagnons à estimer le montant des aides selon votre catégorie de ressources, et monter les dossiers pour financer votre projet.
Vous pouvez bénéficier de prêt à taux zéro, d'aides financières de l'État, des collectivités territoriales, des fournisseurs d'énergie, et d'autres organismes comme les caisses de retraite.
L'audit énergétique peut être pris en charge selon certains critères.